

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Pouvoirs : 4

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/06/2024

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, GRANGER Sylvie, BERNARD-GRANGER Guy, DREAN Alain, PERRILLAT-MERCEROZ Philippe, GANGNARD Frédéric, LOUBET-GUELPA Isabelle, Jean-François PACCARD, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, BERNARD Céline.

Excusés ou absents : Mmes ASSIER Angélique, PERRISSIN-FABERT Marielle (pouvoir à GRANGER Sylvie) VEYRAT DE LACHENAL Dorine (pouvoir à BERNARD-GRANGER Guy) M. LAPALUS Didier (pouvoir à CHAUSSON Stéphane) VITTET Anne-Sophie (pouvoir à BERNARD Céline)

M. BERNARD-GRANGER Guy est élu secrétaire.

oooooooooooo

D2024-64 OBJET : VOTE DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2024/2025

Rapporteur : Mme GRANGER Sylvie, Adjointe.

Mme GRANGER Sylvie présente le bilan de l'année scolaire 2022/2023. Le service de restauration a produit 25 412 repas dont 6 669 repas pour la commune des Clefs. En neutralisant les repas fournis à la commune des Clefs, le coût de revient des repas est de 7.73 € TTC /repas sur la période 2022/2023 pour 18 743 repas réalisés. Le prix moyen des denrées a été maîtrisé en restant en deçà des prévisions initiales fixées à 2.04 € TTC/repas. Le service de restauration est félicité pour sa bonne gestion : maintien de la qualité des produits à un coût maîtrisé.

Deux propositions ont été examinées en commission Affaires Scolaires en vue de la fixation des tarifs de la restauration de l'année scolaire 2024/2025 prenant en compte les tendances inflationnistes notamment l'évolution des prix de l'alimentaire soit une première proposition avec une augmentation moyenne des prix de 2.50 % et une seconde proposition avec une augmentation moyenne des prix de 3.60 % (prenant en compte outre l'augmentation du coût denrées, une augmentation des charges de personnel)

A l'issue de cet examen, la proposition qui a été retenue par la commission est la deuxième simulation avec une augmentation moyenne des prix de 3.60%. Le coût de revient prévisionnel du repas pour la période 2024/2025 est estimé à 7.82€, la participation communale prévisionnelle est estimée quant à elle à 63 993 € sur la base de 18 743 repas produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-APPROUVE la proposition de la commission Affaires Scolaires ci-dessus exposée pour une augmentation moyenne des prix de la restauration scolaire de + 3.60% pour 2024/2025.

- **FIXE** la grille des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2024/2025 comme suit :

Catégories de convive	Tarifs 2024/2025
Primaires	4.55 €
Maternelles	4.35 €
Crèche	4 €
Centre de loisirs	4.65 €
Enseignants et animateurs	7.45 €

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de séance.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le 20.06.24 et publiée ou notifiée le 20.06.24

Fait à MANIGOD,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

Guy BERNARD-GRANGER



Stéphane CHAUSSON

